

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

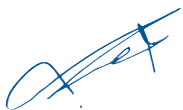
Les états financiers vérifiés ci-joints du Régime fiduciaire d'épargne études Global (le « Régime ») ont été dressés par la direction de Global et approuvés par le Conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation »). La responsabilité de l'intégrité de l'information contenue dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au Conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de l'information financière. Le Régime fiduciaire d'épargne études Global, par l'entremise de la Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global, qui l'administre le régime, a mis en place des processus adéquats pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière publiée.

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour le régime sont décrites à la Note 2 afférente aux états financiers.

Le cabinet Deloitte & Touche s.r.l. est le vérificateur externe du Régime Global. Ses experts-comptables ont procédé à la vérification des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada afin d'exprimer leur opinion aux administrateurs de la Fondation concernant ces états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



Sam Bouji
Chef de la direction



Frank Gataveckas
Chef des finances

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global

Nous avons vérifié l'état du portefeuille de placement du Régime fiduciaire d'épargne études Global (le « régime ») au 31 décembre 2009 et les états de l'actif net disponible aux 31 décembre 2009 et 2008, ainsi que l'état des résultats et l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 décembre 2009 et 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréées
Experts-comptables autorisés

Le 10 mars 2010
Toronto (Ontario)

Régime fiduciaire d'épargne-études Global États de l'actif net

Aux 31 décembre 2009 et 2008

| Actif | 2009 \$ | 2008 \$ |
|--|---------------------------|--------------------|
| Encaisse et Placements à court terme | 14 150 005 | 11 848 970 |
| Placements - à la juste valeur (coût : 284 877 098 \$; pour 2008: 226 970 232 \$) | 285 852 540 | 228 725 331 |
| Intérêts courus | 2 035 573 | 1 588 448 |
| | <u>302 038 118</u> | <u>242 162 749</u> |
| Passif | | |
| Comptes créditeurs (note 3) | 609 406 | 1 933 992 |
| Créditeurs pour les achetés placements | 9 093 629 | - |
| Compte d'épargne des cotisants (note 4) | 191 169 728 | 159 497 987 |
| | <u>200 872 763</u> | <u>161 431 979</u> |
| Actif net | <u>101 165 355</u> | <u>80 730 770</u> |
| Représenté par | | |
| Dépôts cumulés dans le cadre de programmes de subventions gouvernementales (tableau 2) | 67 977 109 | 54 542 435 |
| Produits financiers cumulés et non distribués et gains réalisés sur les placements (tableau 2) | 32 212 803 | 24 433 284 |
| Plus-value latente des placements (tableau 2) | 975 443 | 1 755 051 |
| | <u>101 165 355</u> | <u>80 730 770</u> |

Approuvé par le Conseil de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global



Sam Bouji
Administrateur



Frank Gataveckas
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global États des résultats

Exercices terminés les 31 décembre 31 2009 et 2008

| | 2009 | 2008 |
|---|-------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Produits financiers | | |
| Intérêts | <u>11,821,264</u> | <u>9,059,871</u> |
| Charges | | |
| Frais d'administration (note 3) | 2,634,572 | 2,138,813 |
| Autres charge | 167,220 | 153,493 |
| Rémunération du vérificateur | <u>60,000</u> | <u>71,550</u> |
| | <u>2,861,792</u> | <u>2,363,856</u> |
| Produits financiers nets | <u>8,959,472</u> | <u>6,696,015</u> |
| Gains réalisés et latents sur placements | | |
| Gains réalisés à la vente de placements | 1,372,661 | 1,510,189 |
| (Diminution) augmentation des gains latents sure placements | <u>(779,609)</u> | <u>1,447,744</u> |
| Gains sur placements | <u>593,052</u> | <u>2,957,933</u> |
| Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice | <u>9,552,524</u> | <u>9,653,948</u> |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global États de l'évolution de l'actif net

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

| | 2009 | 2008 |
|---|--------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice | <u>9,552,524</u> | <u>9,653,948</u> |
| Subventions gouvernementales reçues (Note 5) | | |
| Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCÉE ») | 10,702,646 | 10,027,740 |
| Bon d'études canadien (« BEC ») | 2,425,102 | 1,754,862 |
| Subvention d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« ACES ») | 1,946,909 | 2,116,947 |
| L'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») | 662,094 | - |
| Paiements à des personnes désignées | | |
| Paiements d'aide à l'éducation | (2,055,661) | (1,643,641) |
| Subventions gouvernementales | (2,302,076) | (1,798,253) |
| Produits financiers des subventions gouvernementales | <u>(496,953)</u> | <u>(365,332)</u> |
| Augmentation de l'actif net pour l'exercice | <u>20,434,585</u> | <u>19,746,270</u> |
| Actif net au début de l'exercice | <u>80,730,770</u> | <u>60,984,500</u> |
| Actif net à la fin de l'exercice | <u>101,165,355</u> | <u>80,730,770</u> |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global États de portefeuille de placements

Au 31 décembre 2009

Placements des cotisations des souscripteurs - (70,7 %)

Titres des organismes gouvernementaux - 17,9 %

| | Valeur nominale \$ | Coût \$ | Juste valeur \$ |
|--|--------------------------|-------------------|-----------------------|
| Gouvernement du Canada 1,00 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2011 | 1 120 000 | 1 109 808 | 1 114 243 |
| Gouvernement du Canada 2,00 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2011 | 1 130 000 | 1 125 254 | 1 132 158 |
| Gouvernement du Canada 2,00 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2014 | 1 300 000 | 1 262 300 | 1 254 110 |
| Fiducie canadienne pour l'habitation 4,05 %, échéant le 15 mars 2011 | 28 220 000 | 29 331 651 | 29 271 478 |
| Fiducie canadienne pour l'habitation 4,8 %, échéant le 15 juin 2012 | 14 220 000 | 15 067 577 | 15 190 374 |
| Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55 %, échéant le 15 décembre 2013 | 3 600 000 | 3 700 892 | 3 837 349 |
| Fiducie canadienne pour l'habitation n° 1, 2,70 %, échéant le 15 décembre 2013 | 960 000 | 963 274 | 961 430 |
| Fiducie canadienne pour l'habitation 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014 | 960 000 | 953 696 | 952 694 |
| Total des titres des organismes gouvernementaux | | <u>53 514 452</u> | <u>53 713 836</u> |

Titres des provinces - 23,6 %

| | | | |
|---|------------|-------------------|-------------------|
| Province d'Alberta 2,75 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2014 | 800 000 | 790 800 | 791 352 |
| Province de la C.-B. 5,7 %, échéant le 18 juin 2029 | 5 495 000 | 6 007 365 | 6 112 198 |
| BC Municipal Fin Auth 4,6%, échéant le 23 avril 2018 | 3 230 000 | 3 217 468 | 3 321 183 |
| Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018 | 2 935 000 | 2 926 078 | 3 050 551 |
| Province de l'Ontario 5,375 %, échéant le 2 décembre 2012 | 2 300 000 | 2 373 404 | 2 500 491 |
| Province de l'Ontario (pmnt int générique), échéant le 2 décembre 2013 | 640 000 | 565 984 | 570 579 |
| Province de l'Ontario 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014 | 1 600 000 | 1 626 008 | 1 615 488 |
| Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018 | 7 875 000 | 7 978 838 | 7 986 431 |
| Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029 | 15 905 000 | 19 222 701 | 19 163 139 |
| Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1 ^{er} juin 2012 | 800 000 | 754 408 | 759 448 |
| Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1 ^{er} juin 2014 | 800 000 | 687 712 | 693 888 |
| Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017 | 9 265 000 | 9 197 447 | 9 610 770 |
| Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2018 | 1 820 000 | 1 853 288 | 1 860 113 |
| Province de Québec 6 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2029 | 5 100 000 | 5 647 391 | 5 774 934 |
| Hydro-Québec 11,00 %, échéant le 15 août 2020 | 4 615 000 | 7 182 885 | 7 118 222 |
| Total des titres des provinces | | <u>70 031 777</u> | <u>70 928 787</u> |

Titres des institutions financières - 20,5 %

| | | | |
|---|------------|------------|------------|
| American Express Canada 4,85%, échéant le 3 octobre 2014 | 800 000 | 806 400 | 822 728 |
| Bank of America Corp 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015 | 340 000 | 330 133 | 334 843 |
| Banque de Montréal 5,04 %, échéant le 4 septembre 2012 | 4 500 000 | 4 830 705 | 4 808 295 |
| Banque de Nouvelle-Écosse 3,03 %, échéant le 4 juin 2012 | 1 600 000 | 1 632 720 | 1 627 648 |
| Banque de Nouvelle-Écosse 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-2019 | 2 700 000 | 2 857 275 | 2 854 980 |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce 5 %, échéant le 10 septembre 2012 | 4 500 000 | 4 598 190 | 4 790 340 |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce 3,05 %, échéant le 3 juin 2013 | 1 600 000 | 1 612 720 | 1 613 615 |
| Great West Lifeco 6,67 %, échéant le 21 mars 2033 | 3 000 000 | 3 297 000 | 3 225 750 |
| La Financière Manuvie 4,896 %, échéant le 2 juin 2014 | 3 000 000 | 3 146 820 | 3 015 300 |
| Banque Nationale 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014-2019 | 3 000 000 | 3 165 360 | 3 157 710 |
| Banque Pacifique et de l'ouest du Canada 11 %, échéant le 27 février 2019 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 415 341 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global États de portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2009

| | Valeur nominale \$ | Coût \$ | Juste valeur \$ |
|--|--------------------------|-------------------|-----------------------|
| Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada 11 %, échéant le 30 avril 2019 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 431 930 |
| Banque Royale du Canada 5 %, échéant le 6 juin 2013-2018 | 1 500 000 | 1 595 625 | 1 598 685 |
| Banque Royale du Canada 3,27 %, échéant le 10 novembre 2014 | 3 250 000 | 3 249 545 | 3 248 817 |
| Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia 7,802 %, échéant le 30 juin 2019 | 1 800 000 | 1 972 224 | 2 105 730 |
| La Financière Sun Life 4,95 %, échéant le 1 ^{er} juin 2016-2036 | 3 000 000 | 3 065 700 | 3 061 110 |
| Banque Toronto-Dominion 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105 | 4 500 000 | 4 119 969 | 4 497 503 |
| Total des titres des institutions financières | | <u>60 280 386</u> | <u>61 610 325</u> |

Billets à capital protégé - 8,7 %

| | | | |
|--|------------|-------------------|-------------------|
| Banque de Nouvelle-Écosse, billets de dépôt Global Alpha Strategy, série 1, échéant le 29 août 2014 | 10 000 000 | 10 000 000 | 8 373 000 |
| BNP Paribas Millenium Comm. USA rend. exc., échéant le 10 novembre 2014 | 3 550 000 | 3 550 000 | 3 520 535 |
| Banque Royale du Canada, Billet à rendement amélioré, échéant le 10 novembre 2014 | 7 100 000 | 7 100 000 | 6 904 750 |
| Banque Toronto-Dominion Billets actions canadiennes à coupon variable, échéant le 3 décembre 2012 | 7 100 000 | 7 100 000 | 7 026 870 |
| Total des billets à capital protégé | | <u>27 750 000</u> | <u>25 825 155</u> |

Total - placements des cotisations des souscripteurs

211 576 615 212 078 103

Placements des subventions gouvernementales (24,6 %)

Titres des organismes gouvernementaux - 7,1 %

| | | | |
|---|------------|-------------------|-------------------|
| Gouvernement du Canada 1,00 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2011 | 450 000 | 445 905 | 447 686 |
| Gouvernement du Canada 2,00 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2012 | 460 000 | 458 068 | 460 879 |
| Gouvernement du Canada 2,00 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2014 | 495 000 12 | 480 645 | 477 527 |
| Fiducie canadienne pour l'habitation 4,05 %, échéant le 15 mars 2011 | 825 000 | 13 330 874 | 13 302 859 |
| Fiducie canadienne pour l'habitation 4,8 %, échéant le 15 juin 2012 | 5 315 000 | 5 603 824 | 5 677 696 |
| Fiducie canadienne pour l'habitation n° 1, 2,70 %, échéant le 15 décembre 2013 | 390 000 | 391 330 | 390 581 |
| Fiducie canadienne pour l'habitation 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014 | 390 000 | 387 569 | 387 032 |
| Total des titres des organismes gouvernementaux | | <u>21 098 215</u> | <u>21 144 260</u> |

Titres des provinces - 9,9 %

| | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Province d'Alberta 2,75 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2014 | 325 000 | 321 263 | 321 487 |
| Province de la C.-B. 5,7 %, échéant le 18 juin 2029 | 2 130 000 | 2 331 200 | 2 369 242 |
| BC Municipal Fin Auth 4,6%, échéant le 23 avril 2018 | 1 290 000 | 1 284 995 | 1 326 417 |
| Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018 | 1 195 000 | 1 191 367 | 1 242 047 |
| Province de l'Ontario (pmnt int générique), échéant le 2 décembre 2013 | 260 000 | 229 931 | 231 798 |
| Province de l'Ontario 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014 | 650 000 | 660 566 | 656 292 |
| Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018 | 4 295 000 | 4 382 731 | 4 355 774 |
| Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029 | 7 120 000 | 8 583 430 | 8 578 532 |
| Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1 ^{er} juin 2012 | 325 000 | 306 478 | 308 526 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global États de portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2009

| | Valeur nominale \$ | Coût \$ | Juste valeur \$ |
|---|--------------------------|-------------------|-----------------------|
| Province de Québec 6 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2012 | 640 000 | 668 826 | 704 371 |
| Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1 ^{er} juin 2014 | 325 000 | 279 383 | 281 892 |
| Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017 | 3 710 000 | 3 687 858 | 3 848 457 |
| Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2018 | 880 000 | 896 095 | 899 395 |
| Province de Québec 6 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2029 | 1 540 000 | 1 710 335 | 1 743 804 |
| Hydro-Québec, 11 %, échéant le 15 août 2020 | 1 910 000 | 2 972 496 | 2 946 003 |
| Total des titres des provinces | | <u>29 506 954</u> | <u>29 814 037</u> |

Titres des institutions financières - 5,2 %

| | | | |
|--|-----------|-------------------|-------------------|
| American Express Canada 4,85%, échéant le 3 octobre 2014 | 325 000 | 327 600 | 334 233 |
| Bank of America Corp 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015 | 150 000 | 145 647 | 147 725 |
| Banque de Montréal 5,04 %, échéant le 4 septembre 2012 | 1 600 000 | 1 717 584 | 1 709 616 |
| Banque de Nouvelle-Écosse 3,03 %, échéant le 4 juin 2012 | 650 000 | 663 293 | 661 232 |
| Banque de Nouvelle-Écosse 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-2019 | 1 000 000 | 1 058 250 | 1 057 400 |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce 5 %, échéant le 10 septembre 2012 | 2 000 000 | 2 039 008 | 2 129 040 |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce 3,05 %, échéant le 3 juin 2013 | 650 000 | 655 168 | 655 531 |
| Great West Lifeco 6,67 %, échéant le 21 mars 2033 | 1 000 000 | 1 099 000 | 1 075 250 |
| La Financière Manuvie 4,896 %, échéant le 2 juin 2014 | 1 000 000 | 1 048 940 | 1 005 100 |
| Banque Nationale 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014-2019 | 1 000 000 | 1 055 120 | 1 052 570 |
| Banque Royale du Canada 5 %, échéant le 6 juin 2013-2018 | 600 000 | 638 250 | 639 474 |
| Banque Royale du Canada 3,27 %, échéant le 10 novembre 2014 | 1 500 000 | 1 499 790 | 1 499 454 |
| Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia 7,802 %, échéant le 30 juin 2019 | 600 000 | 657 408 | 701 910 |
| La Financière Sun Life 4,95 %, échéant le 1 ^{er} juin 2016-2036 | 1 000 000 | 1 021 900 | 1 020 370 |
| Banque Toronto-Dominion 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105 | 2 000 000 | 1 818 356 | 1 998 890 |
| Total des titres des institutions financières | | <u>15 445 314</u> | <u>15 687 795</u> |

Billets à capital protégé - 2,4 %

| | | | |
|--|-----------|------------------|------------------|
| BNP Paribas Millenium Comm., rend. exc. USD, échéant le 10 novembre 2014 | 1 450 000 | 1 450 000 | 1 437 965 |
| Banque Royale du Canada, Billet à rendement amélioré, échéant le 10 novembre 2014 | 2 900 000 | 2 900 000 | 2 820 250 |
| Banque Toronto-Dominion Billets actions canadiennes à coupon variable, échéant le 3 décembre 2012 | 2 900 000 | 2 900 000 | 2 870 130 |
| Total des billets à capital protégé | | <u>7 250 000</u> | <u>7 128 345</u> |

Total des placements des subventions gouvernementales

Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales (95,3 %)

Encaisse (1,2 %)

Équivalents d'encaisse (3,5 %)

Total du portefeuille de placements

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| | 73 300 483 | 73 774 437 |
| | <u>284 877 098</u> | <u>285 852 540</u> |
| | 3 607 265 | 3 607 265 |
| | 10 542 553 | 10 542 740 |
| | <u>299 026 916</u> | <u>300 002 545</u> |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau 1 - des contrats d'aide financière à l'éducation

Au 31 décembre 2009

| Année d'admissibilité | Nombre de parts en Circulation | Capital et produits financiers cumulés | Subventions gouvernementales et produits financiers cumulés | Total |
|-----------------------|--------------------------------|--|---|-------------|
| | | \$ | \$ | |
| 2000 | 62 | 34 830 | 7 591 | 42 421 |
| 2001 | 53 | 22 652 | 4 413 | 27 065 |
| 2002 | 182 | 12 080 | 2 620 | 14 700 |
| 2003 | 927 | 84 902 | 14 880 | 99 782 |
| 2004 | 2 404 | 257 786 | 44 433 | 302 219 |
| 2005 | 3 443 | 542 544 | 105 738 | 648 282 |
| 2006 | 6 976 | 1 003 151 | 178 316 | 1 181 467 |
| 2007 | 14 159 | 1 732 759 | 300 731 | 2 033 490 |
| 2008 | 23 757 | 3 405 438 | 637 041 | 4 042 479 |
| 2009 | 32 695 | 6 768 869 | 1 426 615 | 8 195 484 |
| 2010 | 46 527 | 14 348 768 | 3 205 352 | 17 554 120 |
| 2011 | 56 021 | 16 292 998 | 3 943 822 | 20 236 820 |
| 2012 | 72 825 | 18 108 660 | 4 618 164 | 22 726 824 |
| 2013 | 79 379 | 17 485 458 | 4 711 776 | 22 197 234 |
| 2014 | 86 860 | 16 782 434 | 4 760 598 | 21 543 032 |
| 2015 | 97 281 | 16 207 059 | 4 865 602 | 21 072 661 |
| 2016 | 104 313 | 15 481 364 | 4 841 990 | 20 323 354 |
| 2017 | 108 865 | 14 466 725 | 4 635 169 | 19 101 894 |
| 2018 | 119 358 | 14 167 201 | 4 730 583 | 18 897 784 |
| 2019 | 119 831 | 12 687 385 | 4 390 239 | 17 077 624 |
| 2020 | 135 062 | 12 494 164 | 4 532 906 | 17 027 070 |
| 2021 | 135 474 | 10 019 776 | 4 063 850 | 14 083 625 |
| 2022 | 141 963 | 8 412 361 | 5 017 061 | 13 429 422 |
| 2023 | 146 996 | 5 898 059 | 4 916 111 | 10 814 170 |
| 2024 | 157 860 | 4 101 877 | 4 334 889 | 8 436 766 |
| 2025 | 158 045 | 2 355 742 | 3 496 186 | 5 851 928 |
| 2026 | 132 730 | 1 006 877 | 2 224 379 | 3 231 256 |
| 2027 | 81 962 | 167 822 | 634 154 | 801 976 |
| 2028 | 12 810 | 15 944 | 227 192 | 243 136 |
| 2029 | 9 025 | - | 101 881 | 101 881 |
| 2030 | 5 991 | 34 | 19 640 | 19 674 |
| 31 déc. '09 | 2 093 835 | 214 365 718 | 76 993 922 | 291 359 640 |
| 31 déc. '08 | 1 887 899 | 176 828 204 | 61 645 502 | 238 473 706 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau 2 - Rapprochement des contrats d'aide financière à l'éducation

Aux 31 décembre 2009 et 2008

Le tableau ci-après présente un sommaire des contrats d'aide à l'éducation :

| Contrats à l'ouverture | Contrats entrées | Contrats sortis | Contrats à la fermeture |
|------------------------|------------------|-----------------|-------------------------|
| 64,254 | 9,324 | 3,451 | 70,127 |
| 57,825 | 9,619 | 3,190 | 64,254 |

Légende :

| | |
|------------|------------|
| 2009 année | 2008 année |
|------------|------------|

Le tableau ci-après présente un rapprochement du tableau 1 et de l'état de l'actif net

| | | |
|--|-------------|-----------|
| | 2009 | 2008 |
| | \$ | \$ |

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| Capital total, subventions gouvernementales et produits financiers cumulés (tableau 1) | 291,359,640 | 238,473,706 |
|--|--------------------|--------------------|

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| Constatés dans l'état de l'actif net sous : | | |
| Compte d'épargne des cotisants | 191,169,728 | 159,497,987 |
| Dépôts cumulés dans le cadre de programmes de subventions gouvernementales | 67,977,109 | 54,542,435 |
| Produits financiers cumulés et non distribués et gains réalisés sur les placements | 32,212,803 | 24,433,284 |
| | 291,359,640 | 238,473,706 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS - 31 décembre 2009

1. Organisation et généralités

Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il est géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation »), organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu des lois du Canada. Le Régime fournit une aide financière pour l'éducation postsecondaire des personnes désignées dans le cadre de contrats d'aide financière à l'éducation (les « contrats d'AFÉ »). La Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global (la « SCFÉÉG »), use société de régime fédéral constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le placeur inscrit du régime.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat d'AFÉ par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats d'AFÉ puissent être soumis à l'ARC aux fins d'inscription à titre de Régime enregistré d'épargne-études (le « REÉÉ »). Le Régime Global est un régime d'épargne-études et non un REÉÉ. Un contrat d'AFÉ ne constitue pas un REÉÉ tant que les conditions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « LIR ») ne sont pas satisfaites.

Les souscripteurs du régime concluent des contrats d'AFÉ avec la Fondation. Aux termes du contrat d'AFÉ, le souscripteur achète des parts du Régime Global. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du régime, tel que stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés aux personnes désignées, conformément aux modalités des contrats d'AFÉ.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Règles comptables

Ces états financiers, préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), tel que définis dans le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (le « manuel de l'ICCA »), comprennent des estimations et des hypothèses faites par la direction à l'égard des chiffres présentés. Parmi les principales estimations effectuées, mentionnons l'évaluation des billets à capital protégé (les « BCP »), et des obligations illiquides. Les différences entre les résultats de ces estimations et les résultats réels peuvent être considérables.

Ce qui suit résume les principales conventions comptables appliquées par le Régime Global.

Modifications apportées au chapitre 3862 du manuel de l'ICCA

Le Régime Global a adopté les modifications apportées au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers - informations à fournir », qui exigent la classification des évaluations de juste valeur selon trois niveaux hiérarchiques et des divulgations supplémentaires touchant les justes valeurs. Ces divulgations supplémentaires sont traitées dans la Note 6.

CPN-173

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié l'abrégé n° 173 appelé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (« CPN-173 »). Le CPN-173 exige que le risque de crédit de l'entité même et le risque de la contrepartie soient pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les produits financiers dérivés. La direction a révisé ses politiques sur l'évaluation des actifs financiers et passifs financiers et a déterminé que cette évaluation n'a eu aucun impact sur les états du Régime.

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont constatées dans l'état de l'évolution de l'actif net en tant qu'augmentation directe de l'actif net du Régime. Les subventions gouvernementales auxquelles le Régime a soumis une demande au nom du souscripteur sont consignées après avoir reçu le paiement des organismes gouvernementaux et non à la date de la demande, puisque le montant à recevoir dépend du statut fiscal de chaque souscripteur individuel. Toute estimation de tels montants risque de ne pas être juste.

Compte d'épargne des souscripteurs

Le solde du compte d'épargne des souscripteurs ne révèle que les sommes reçues des souscripteurs moins les déductions; il ne tient pas compte des sommes à recevoir liées aux contrats en instance. Le solde du compte d'épargne des souscripteurs satisfait les critères de définition d'un passif donc il a été constaté comme tel dans les états de l'actif net.

Déductions des dépôts des souscripteurs

La Fondation fait des prélèvements sur les dépôts effectués par les souscripteurs pour couvrir les frais pour services spéciaux, les frais de dépôt, les frais d'adhésion et, le cas échéant, les primes d'assurance, avant de verser le solde des dépôts dans le compte d'épargne des souscripteurs.

Frais d'adhésion

Les frais d'adhésion sont requis comme partie de la cotisation initiale pour chaque contrat de régime d'épargne-études. La structure des frais du Programme pour les groupes promoteurs est basée sur les frais de gestion.

Les frais d'adhésion perçus au cours de la période de référence sont versés à la SCFÉÉG au nom de la Fondation. La Fondation retient 3 % des frais d'adhésion nets perçus et 25 % des frais d'administration nets, ce qui représente les cotisations de la SCFÉÉG au Fonds complémentaire de la Fondation. Le remboursement des frais d'adhésion incombe uniquement à la Fondation; ni le Régime ni la SCFÉÉG n'est tenu de rembourser des frais d'adhésion.

Placements

Les placements sont constatés à leur juste valeur, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité sur les sociétés de placement (NOC-18). Les obligations sont évaluées selon leur cours, sauf disposition contraire à la Note 6. Les billets à capital protégé (les « BCP ») sont des titres de créance hybrides émis par les banques à charte canadiennes qui ont des composantes enchâssées qui changent le profil risque-rendement du titre. Cette catégorie comprend des billets structurés; il s'agit d'titres de créance dont le taux de rendement se base sur les indices d'évaluation ou qui sont adossés à des créances, au lieu des paiements d'intérêts typiques. Les BCP sont comptabilisés à juste valeur à l'aide de méthodes d'établissement de prix établies par la direction et élaborées dans la Note 6.

Les opérations des placements sont comptabilisées à la date de l'opération individuelle. Le revenu d'intérêts est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains (pertes) réalisés ou non réalisés sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Équivalents d'encaisse

Les équivalents d'encaisse sont constitués de placements dans des fonds du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les quatre-vingt-dix jours suivant la date des états de l'actif net. Ces placements sont constatés à leur juste valeur.

Impôt sur le revenu

Le Régime est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu des termes du paragraphe 146.1 de la LIR. Le revenu généré sur le compte d'épargne des souscripteurs est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu de la LIR. Les paiements d'aide aux études et tout le revenu de placement cumulé versés aux personnes désignées admissibles seront inclus dans leur revenu personnel aux fins d'imposition.

Les montants cotisés par les souscripteurs ne sont pas déductibles par les souscripteurs aux fins d'impôts et donc ils ne sont pas imposables après être versés aux personnes désignées.

Les revenus payés aux souscripteurs sont considérés comme des paiements de revenu accumulé (PRA), donc ils sont assujettis aux impôts.

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Le Régime sera obligé d'adopter les normes IFRS pour son exercice se terminant le 31 décembre 2011.

3. Opérations entre apparentés

- a) La Fondation est le promoteur et l'administrateur du régime. En contrepartie des services d'administration qu'elle fournit, la Fondation est en droit de recevoir des frais d'administration correspondant à 1 % par année de l'actif du régime. Ces frais d'administration de 1 % comprennent les honoraires du fiduciaire et du conseiller en placements. Les frais d'administration et les frais de dépôt sont remis à la SCFÉÉG au nom de la Fondation. La Fondation retient 25 % des frais d'administration nets et 3 % des frais d'adhésion nets versés à la SCFÉÉG, lesquels représentent les cotisations de la SCFÉÉG au Fonds complémentaire de la Fondation. Les comptes créditeurs comprennent un montant de 315 372 \$ payable à la Fondation (en 2008 : 1 632 098 \$).
- b) La SCFÉÉG reçoit des souscripteurs des frais d'adhésion qui sont déduits des dépôts qu'effectuent les souscripteurs. De plus, la Fondation remet à la SCFÉÉG de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs sur l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- c) Les frais pour services spéciaux correspondent surtout aux montants facturés aux souscripteurs pour des chèques retournés et non honorés.

- d) Au cours de l'exercice, le Régime a fait l'acquisition de titres émis par des contreparties pour lesquelles ou auxquelles Global Maxfin Capital Inc. (« GMCI »), une entité sous gestion commune, a agi à titre de conseiller. Le Régime n'a versé aucuns frais directement en contrepartie de services quelconques fournis par la GMCI à ces contreparties.

4. Comptes d'épargne des souscripteurs

Les variations constatées dans les comptes d'épargne des souscripteurs pour l'exercice s'établissent comme suit :

| | 2009 \$ | 2008 \$ |
|--|--------------------|--------------------|
| Comptes d'épargne des souscripteurs - au début de l'exercice | 159,497,987 | 129,869,950 |
| Dépôts des souscripteurs | 63,110,390 | 58,032,162 |
| Frais d'adhésion (note 3) | (14,292,782) | (14,715,421) |
| Frais de dépôt (note 3) | (704,826) | (640,808) |
| Primes d'assurance (note 3) | (360,247) | (339,276) |
| Frais pour services spéciaux (note 3) | (300,645) | (199,786) |
| Retraits de capital lors de la résiliation ou du retour des dépôts | (15,780,150) | (12,508,833) |
| Comptes d'épargne des souscripteurs - à la fin de l'exercice | <u>191,169,728</u> | <u>159,497,987</u> |

5. Subventions gouvernementales

Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCÉÉ »)

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant des subventions d'épargne-études (« SCÉÉ ») en sus des cotisations aux REÉÉ effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCÉÉ maximale correspond à 20 % des cotisations versées à un REÉÉ, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par enfant. Depuis 2004, une SCÉÉ additionnelle peut s'ajouter jusqu'à concurrence des premiers 500 \$ des cotisations annuelles à un REÉÉ au taux de 10 % ou de 20 % moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net.

La SCÉÉ cumulée maximale est de 7 200 \$. À l'échéance d'un contrat d'AFÉ et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, la SCÉÉ ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide à l'éducation versés aux étudiants admissibles.

Bon d'études canadien (« BÉC »)

Depuis le 1^{er} janvier 2004, un nouveau BÉC a été instauré pour fournir une source d'épargnes-études aux enfants de familles à faible revenu.

Chaque enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au BÉC pour chaque année dans laquelle sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (« PNE »), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance, inclusivement.

Un BÉC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité au supplément de la PNE, laquelle pourrait être n'importe quelle année à partir de l'année de naissance jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement.

Les BÉC ultérieurs seront de 100 \$ et seront versés au nom de tout enfant pour chaque année dans laquelle sa famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement.

Les versements maximums du BÉC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« ACES »)

Depuis le 1^{er} janvier 2005, en vertu du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (ACES), le gouvernement de l'Alberta cotise 500 \$ au Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) de chaque enfant né de parents résidents de l'Alberta en 2005 ou plus tard.

À compter de 2005, les enfants âgés de 8, 11 et 14 ans inscrits dans une école albertaine et dont les parents sont résidents de l'Alberta sont admissibles à une subvention de 100 \$. Un enfant ne devra pas avoir reçu de subventions antérieures afin d'être admissible à des subventions ultérieures. Les fonds peuvent être transférés à une sœur ou à un frère.

Tous les enfants nés en 2005 ou plus tard de parents qui résident en Alberta, ou qui ont été adoptés par des résidents de l'Alberta, sont admissibles à la subvention initiale de 500 \$.

Les enfants nés ou adoptés hors de l'Alberta dont un parent ou tuteur devient par la suite un résident de l'Alberta sont admissibles à la subvention.

Subvention québécoise pour l'épargne-études (« SQÉÉ »)

La SQÉÉ est un incitatif fiscal conçu pour les familles québécoises en vertu duquel le gouvernement offre des avantages pour les REÉÉ. Entrée en vigueur le 21 février 2007, elle est soumise aux critères établis par la SCÉÉ et elle comporte un crédit d'impôt remboursable, versé

directement dans les REÉÉ. La SQÉÉ paie un montant additionnel égal à 50 % des allocations de SCÉÉ versées aux personnes désignées admissibles. Le maximum viager par personne désignée de la SQÉÉ est de 3 600 \$ et le programme comprend des dispositions de report de la capacité de cotisation et de bonification pour les familles à faible revenu.

6. Juste valeur des instruments financiers

En vertu des modifications apportées au chapitre 3862 de l'ICCA, le Régime Global a l'obligation de divulguer ses évaluations de justes valeurs reconnues dans l'état de l'actif net dans le cadre d'une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour évaluer la juste valeur selon trois niveaux généraux. Les placements évalués à la juste valeur sont classés à l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée ayant une pertinence pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comprend les trois niveaux suivants :

Niveau 1 - Prix cotés (non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques);

Niveau 2 - Données d'entrée, autres que les prix cotés dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (déterminées à partir des prix);

Niveau 3 - Données d'entrée significatives pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Le tableau suivant montre les instruments financiers du régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs établie au chapitre 3862.

Actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2009

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|------------------------------------|-----------|-------------|------------|-------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Encaisse et équivalents d'encaisse | 3 607 265 | 10 542 740 | - | 14 150 005 |
| Titres à revenu fixe | - | 232 051 769 | 20 847 271 | 252 899 040 |
| BCP | - | 24 580 500 | 8 373 000 | 32 953 500 |
| Total | 3 607 265 | 267 175 009 | 29 220 271 | 300 002 545 |

Niveau 3 - Réconciliation des titres de niveau 3

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Solde d'ouverture | 17 354 000 \$ |
| Achats | 20 000 000 |
| Ventes | (7 901 000) |
| Gains réalisés sur les ventes | (670 000) |
| Augmentation des gains non réalisés | 437 271 |
| Solde de clôture | 29 220 271 \$ |

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans certains BCP et les obligations de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada. Les prix de tels titres sont basés sur des modèles d'évaluation. La principale donnée d'entrée non observable utilisée dans le modèle d'évaluation est le rendement utilisé pour évaluer les titres. La direction prévoit qu'une augmentation ou diminution de 1 % des rendements utilisés par la direction ferait diminuer ou augmenter les actifs net d'environ 1 600 000 \$. Les BCP classés au niveau 2 sont basés selon une approche valeur sur les cours acheteur obtenus dans des marchés secondaires. Les valeurs comptables des autres instruments financiers approximent leurs justes valeurs étant donné que ces instruments financiers sont de nature de courte durée.

7. Risques associés aux instruments financiers et à la gestion des capitaux

Le régime définit ses capitaux comme ses actifs nets et dépôts des souscripteurs, principalement composés d'instruments financiers. Ses instruments financiers sont gérés selon les principes décrits dans la Note 1 et selon les politiques de gestion du risque décrites ci-dessous.

Dans le cours normal des affaires, le régime peut être exposé à tout un éventail de risques associés aux instruments financiers. L'exposition du régime à de tels risques est concentrée dans les placements détenus dans le portefeuille, qui sont fonction du risque du marché (lequel englobe le risque du taux d'intérêt et d'autres risques associés au cours), du risque de crédit, du risque d'illiquidité et du risque de change.

Les mesures de gestion du risque du régime incluent le contrôle de la conformité à la politique de placement du régime. Le régime gère l'impact de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du régime grâce à l'expertise de gestionnaires professionnels dont les services sont retenus et surveillés. Ces gestionnaires du placement évaluent constamment le positionnement du régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements selon les contraintes de la politique de placement.

a) Risque du marché

i) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du régime sur les placements portant intérêt à cause de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les changements de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en appliquant des stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, la rotation des secteurs d'activité et la sélection du crédit. Le risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt pour l'encaisse et les placements à court terme s'en trouve réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Au 31 décembre 2009, les instruments d'endettement détenus dans le régime, selon l'échéance, s'établissent comme suit

| | 2009 | 2008 |
|-------------------------------------|--------|---------|
| Moins d'un an | 4,7 % | 2,24 % |
| 1 à 3 ans | 33,4 % | 0,21 % |
| 3 à 5 ans | 14,5 % | 31,35 % |
| Plus de 5 ans | 47,4 % | 66,20 % |
| <hr/> | | |
| Total des instruments d'endettement | 100 % | 100 % |

Au 31 décembre 2009, la direction estime que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou baissé de 1 %, la valeur totale du portefeuille de placements aurait approximativement diminué de 14 600 000 \$ (en 2008 : 7 530 000 \$) ou augmenté de 16 000 000 \$ (en 2008 : 7 530 000 \$), respectivement. Ce changement de 1 % suppose un déplacement parallèle de la courbe de rendement avec les autres variables demeurant constants. En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier de façon appréciable.

ii) Autres risques de prix

Les autres risques associés aux fluctuations des prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier subisse des fluctuations en fonction des changements des cours boursiers, à part le risque des taux d'intérêt. La catégorie d'actif la plus influencée par les autres risques de prix est celle des titres à taux variable, qui représente 11,0 % (en 2008 : 7,5 %) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP n'est pas déterminable avant l'échéance des titres, car il n'est pas lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux sera plutôt fonction du rendement de l'indice, à savoir à

quel point il est positif ou négatif à la date d'échéance. Un rendement négatif se traduira par le retour du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est activement géré par des stratégies de sélection des titres et la gestion dynamique de gestionnaires externes qui suivent des politiques de placement approuvées et des mandats de gestion.

Au 31 décembre 2009, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou baissé de 1 % avec les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille n'aurait pas augmenté ou baissé de 563 000 (en 2008 : nul \$) approximativement. En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier de façon appréciable.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit décrit la capacité de l'émetteur des titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital et le risque lié aux secteurs est fonction de l'exposition aux fluctuations dans un secteur particulier - secteur industriel, commercial ou de services - en raison du niveau de concentration du portefeuille. Le portefeuille du régime comprend des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des instruments d'endettement d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus grande exposition au risque de crédit. Le Régime détient une concentration de placements dans les obligations de divers gouvernements et les obligations garanties par les gouvernements. Ces placements sont réputés être de qualité supérieure et avoir une cote de solvabilité élevée, donc ils représentent un risque de crédit modéré. L'ensemble de l'actif du Régime est exposé au risque de crédit.

Au 31 décembre 2009 et 2008, le risque de crédit du régime aux titres de créance à long terme s'établit comme suit :

| | 2009 | 2008 |
|-----------------------------|--------|--------|
| AAAH/AAA/AAH/AAL | 58,4 % | 43,6 % |
| AA/AH/AL | 33,5 % | 56,4 % |
| Sans notation | 8,1 % | 0,0 % |
| <hr/> | | |
| Total des titres de créance | 100 % | 100 % |

Les notations ci-dessus furent fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. L'exposition du régime au risque d'illiquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les paiements d'aide aux études. L'Annexe 1 fournit de plus amples renseignements sur ces obligations ultérieures. L'échéance des autres passifs financiers arrive en moins d'un mois.

Afin d'atténuer ces risques, le Régime retient une encaisse suffisante et des équivalents d'encaisse et investit principalement dans des titres échangés sur les marchés actifs et qui peuvent être vendus rapidement, dans le but de subvenir aux exigences en liquidité. ■

RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES

GLOBAL